GUÉNIN

Juillet 2017

BULLETIN MUNICIPAL

MAIRIE

2 rue du Manéguen
56150 GUÉNIN
Tél. 02 97 39 09 09

Fax. 02 97 39 08 82

Mail : COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr

Site internet : www.guenin56.fr

Flashez le code pour découvrir la version mobile !

Editeur : Mairie de Guénin

Directeur de publication : Noël Le Loir
Responsable de la rédaction : Valérie Pédrono, Christelle Lanoë
Création : Valérie Pédrono
Photos : Valérie Pédrono, Christelle Lanoë, Rachel Robic

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE P. 1

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL P. 2 - 4

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL P. 5 - 15

INFORMATIONS COMMUNALES P. 16 - 25

VIE DES ECOLES P. 26 - 29

VIE ASSOCIATIVE P. 30 - 35

INFO PAROISSE P. 36

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES P. 37 - 38

INFORMATIONS DIVERSES & PRATIQUES P. 39 – 41

CALENDRIER DES ANIMATIONS 2017

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil Municipal, par délibération du 27 mars 2017, a adopté les dernières dispositions du PLU, désormais applicable.

Les lois ALUR, LAAF, la mise en place du SCOT nous ont fait obligation de restituer des surfaces constructibles dans l'ancien PLU au foncier agricole.

Désormais, il sera quasiment impossible de construire en campagne en dehors des nécessités liées à l'activité agricole. Cependant, certains bâtiments bénéficiant d'un caractère patrimonial reconnu et « étoilés » au PLU pourront changer de destination.

Seuls, les quartiers de Koh Koëd et Kerchassic, sur des zones très précises et limitées, pourront recevoir de nouvelles constructions.

Aussi, pour satisfaire la demande, toujours importante, la création d'un nouveau lotissement de 41 lots, situé dans la continuité du « Clos du Manéguen », devrait se réaliser très prochainement. Ce lotissement confié à un promoteur, s'appellera « Les Jardins de Pontual ». Les travaux seront réalisés en 3 tranches et il est désormais possible de réserver des lots et de consulter le plan en mairie.

L'ensemble des travaux programmés suivent leur cours. Ainsi l'embellissement du bourg se poursuit par l'aménagement de la rue du Manéguen jusqu'à la rue du Stade. Les travaux devraient être terminés pour la rentrée scolaire.

Le terrain multisports, très apprécié par les jeunes, a été livré et permet également aux scolaires de bénéficier d'un outil supplémentaire pour la pratique du sport.

La commission des travaux a arrêté le programme voirie qui sera complété par la poursuite de la création ou curage des fossés et d'une 1ère tranche d'élagage.

Une réflexion pour le devenir des anciens « bureaux Cobigo » est engagée et une réunion avec les associations a eu lieu en mairie à cet effet. L'aboutissement de ce projet pourrait se faire en 2018 avec pose éventuelle de panneaux photovoltaïques.

En cette période ensoleillée, permettez-moi de souhaiter de bonnes vacances à celles et à ceux qui pourront en prendre.

Le Maire,

Noël LE LOIR.

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET 2017

Le 07 avril 2017, le conseil municipal a voté à l'unanimité le budget de la commune de l'année 2017. Le compte administratif 2016 dégage une marge d'autofinancement nette de 465 512€ avec un excédent de fonctionnement de 618 223.72€ permettant de bâtir le budget d'investissement 2017 sur des bases fiables et pérennes.

Les chiffres-clé

Budget global de la commune pour 2017 : 2 555 762 .11€
Dont 1 638 202 .11€ consacrés au fonctionnement de la collectivité
Et 917 560€ consacrés à l'investissement et au remboursement du capital des emprunts.

L'argent de la commune

D'où provient l'argent ?

- Les produits d'exploitation : restaurant scolaire, garderie, locations…
- Les impôts locaux : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.
- Les dotations et les subventions, versées par l'état, le conseil départemental et la communauté de communes…
- L'emprunt lorsque nécessaire pour finaliser un investissement.

Où va l'argent ?

- Fonctionnement des services municipaux (charges de personnel, de fonctionnement des services, entretien du domaine et subvention versées, etc.…).

SECTION FONCTIONNEMENT

(1 638 202.11€)

Dépenses de fonctionnement par nature (€)

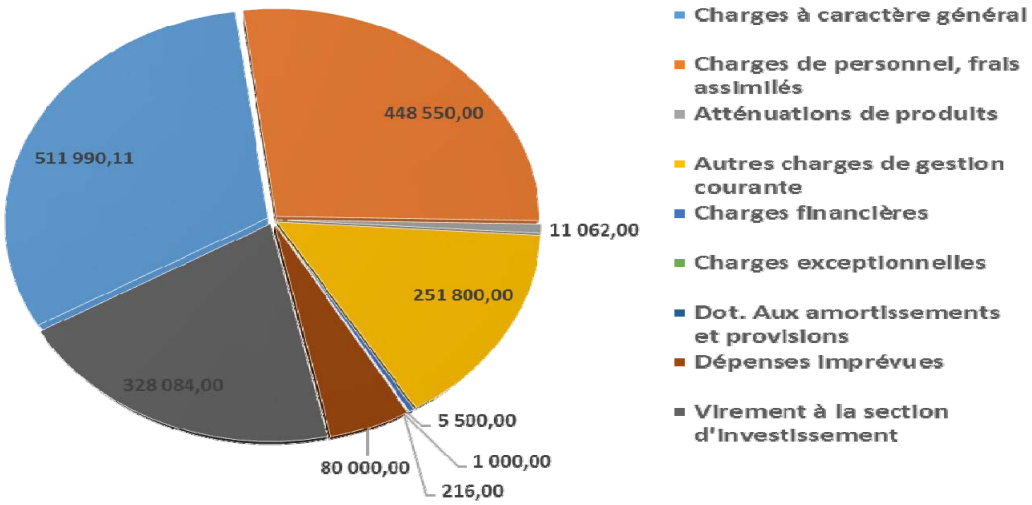

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Recette de fonctionnement par nature (€)

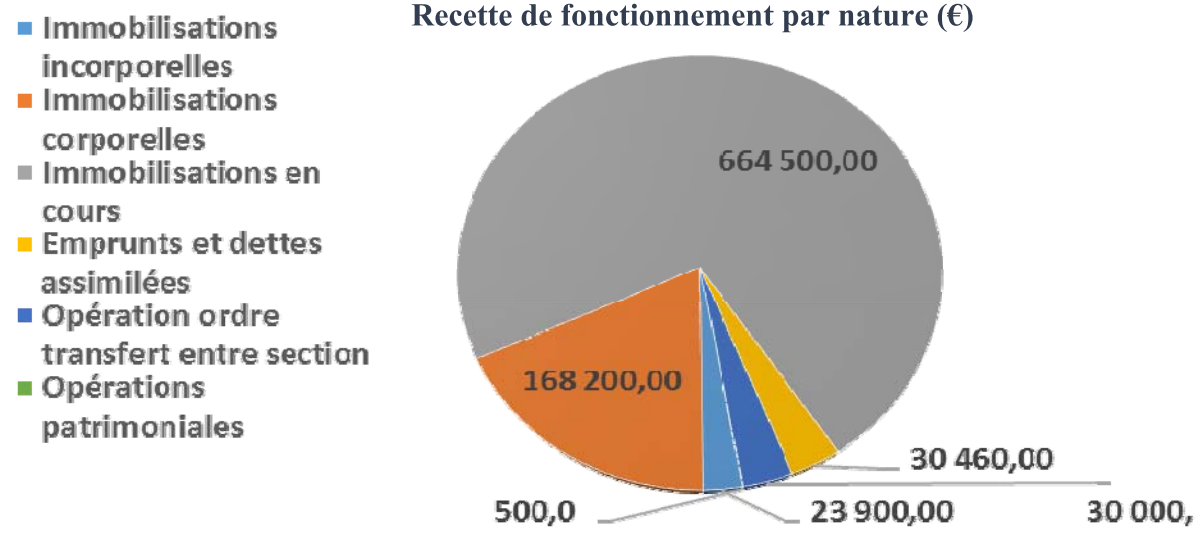

SECTION D'INVESTISSEMENT

(917 560€)

Dépenses d'investissement par nature (€)

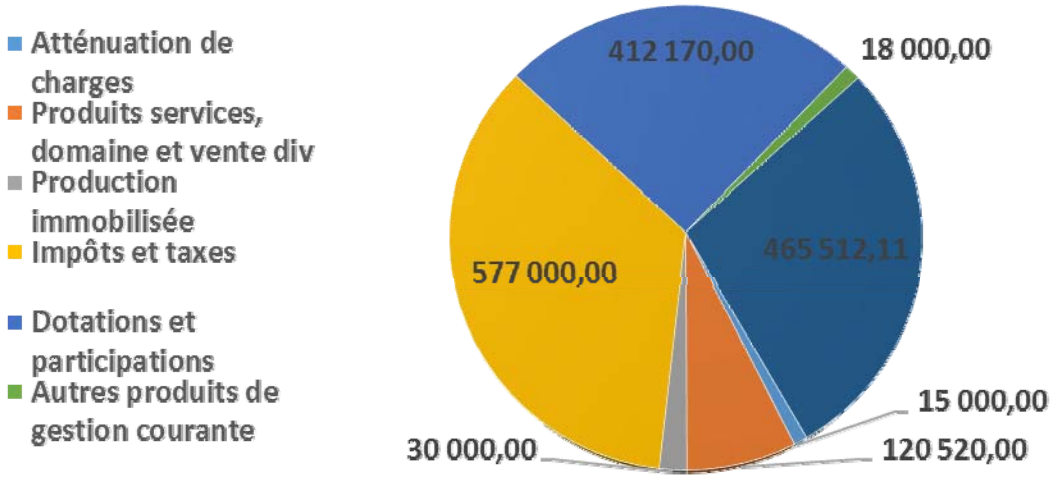

Recette d'investissement par nature (€)

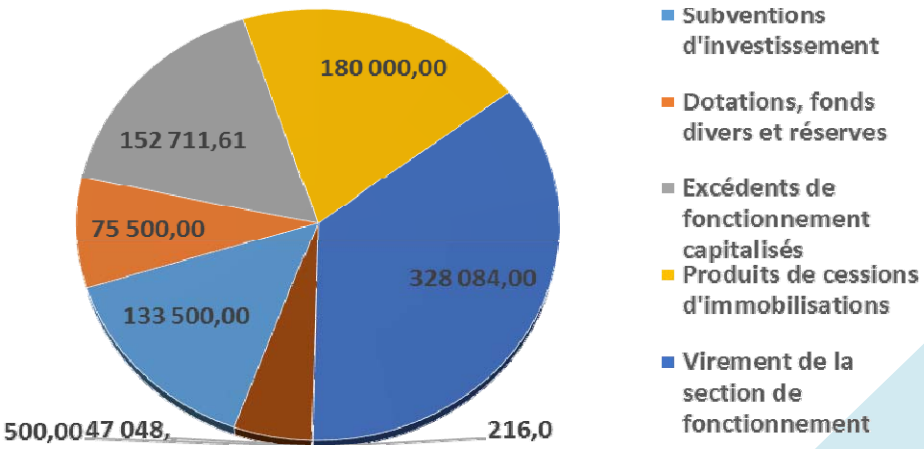

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement est versée par l'Etat aux communes pour contribuer au financement de l'ensemble de leurs dépenses de fonctionnement.
Ces dotations sont en baisse et continueront à baisser, les communes devant désormais contribuer au redressement des finances publiques.

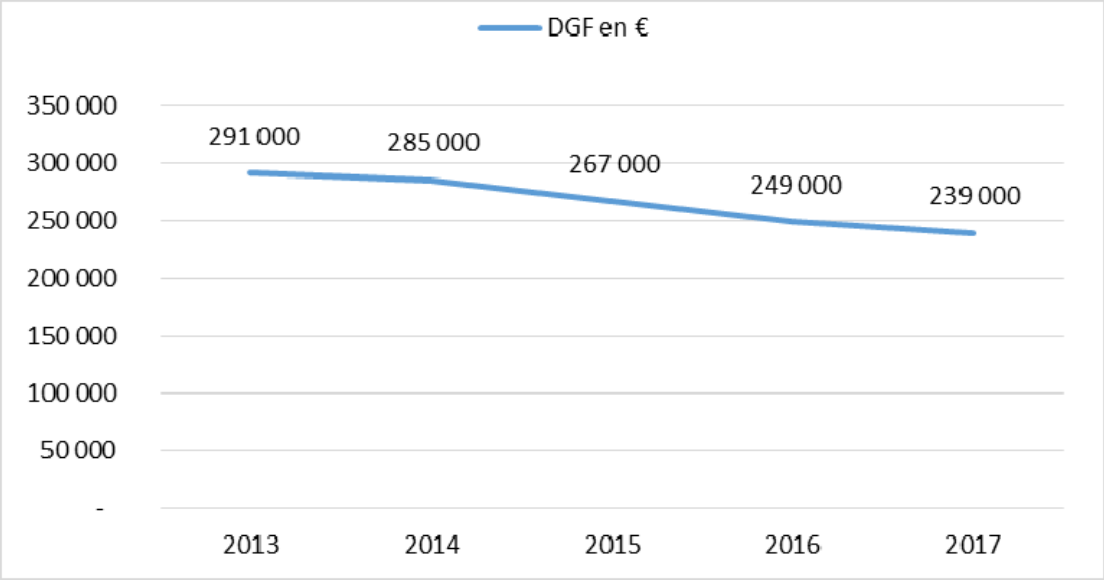

TAUX D'IMPOSITION – Inchangés-

Contribution Directe	Taux 2017 GUENIN	Taux moyens 2015 (même strate)		
		Département	Région	France entière
Taxe d'habitation	14.81%	13.13%	15.80%	16.31%
Foncier bâti	18.01%	19.56%	19.01%	19.06%
Foncier non bâti	55.11%	44.70%	48.47%	41.75%

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2017

Absents excusés : M. Patrick LAVENANT ; Mme Gwénaëlle CAMPART ; Mme LE DOUGET Nathalie ; Mme BELAUD Gwendoline.

1. Fixation du prix de vente du lotissement impasse des coccinelles

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que les travaux de viabilisation du lotissement situé impasse des coccinelles sont bientôt terminés. Il semble opportun de fixer le prix de vente de ces terrains.

Il s'agit de 4 lots de 590 m2 à 921 m2 :

Prix de vente :

Lot	Lot 1	Lot 2	Lot 3	Lot 4
Superficie en m2	921	740	591	879
Prix de vente	36800	29000	23600	32300

2. Travaux rue du Manéguen : demande de subvention

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Manéguen au niveau de l'école « Notre Dame » sur la RD 197.

Il propose aux membres du conseil de déposer des demandes de subventions :

- Au département au titre des amendes de police
- Au département au titre du PST
- A l'Etat au titre de la DETR

3. Approbation du conseil municipal pour la vente de logements sociaux aux locataires

Plusieurs locataires de logements sociaux de la commune ont manifesté leur intention de faire l'acquisition du logement qu'ils occupent. Le bailleur social (Armorique Habitat) demande à la commune de donner son avis sur cette éventualité.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité que le bailleur social Armorique habitat cède les logements qu'il détient sur la commune aux locataires qui le désirent.

4. ALSH vacances d'Hiver 2017

Activités	Coefficient < 1000	Coefficient > 1000
Demi-journée à Guénin : Sport, jeux ou activités manuelles	3 €	4 €
Journée à Guénin et Pontivy : Jeux à Guénin et Happy Park	10 €	11 €
Journée à Pontivy	10 €	11 €
Journée à Vannes : Parc LoisirLand le matin et cinéma l'après-midi	10 €	11 €
Jeux à Guénin avec des épées avec un animateur Maitre d'armes	6 €	7 €
Piscine Aqual'ud (Locminé)	3 €	4 €
Journée à Guénin : Koh Lanta (Le retour des Héros)	6 €	7 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme et donne son accord pour mettre en vigueur les tarifs exposés dans le tableau ci-dessus.

5. Participation financière aux familles de Guénin dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de Baud ou de Pluméliau

Le Maire invite le conseil municipal à fixer le montant de la participation financière à verser aux familles domiciliées à Guénin dont les enfants fréquentent l'accueil de loisirs de Baud ou de Pluméliau à compter du 1er janvier 2017 :

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une participation financière aux familles qui fréquentent les accueils de loisirs de Baud ou Pluméliau à compter du 1er janvier 2017 comme suit :

Pour l'accueil de loisirs de Baud :
Il s'agit d'une participation trimestrielle versée directement aux familles au regard de la facturation établie par la commune de Baud.

Période	Mercredi		Vacances scolaires	Mini-camps
Participation communale * par enfant	5.5€/ demi-journée	5€/ jour	10€/ jour	3€/ jour

Pour l'accueil de loisirs de Pluméliau :
Il s'agit d'une participation communale versée à la commune de Pluméliau conformément à la convention en date du 18/12/2015.

Période	Mercredi	Vacances scolaires	Mini-camps
Participation communale * par enfant	5€/ demi-journée	10€/ jour	3€/ jour

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2017.

6. Vote des subventions scolaires

Le Maire fait part au conseil municipal qu'il convient de renouveler les subventions à caractère social attribuées par le conseil municipal en faveur des élèves de l'école Notre Dame (versées à l'OGEC) :

Après avoir délibéré le conseil municipal accorde à l'unanimité les subventions scolaires suivantes pour l'année 2017 :

Subvention école numérique rurale	420€
Fournitures scolaires	58€/élève*
Subvention pour les cours de musique	450€
Subvention pour l'abonnement internet	574€

Subventions communes aux deux écoles communales :

Subvention sortie scolaire	10.60€/ élève des classes de GS à CM2*
Subvention arbre de Noël	10.60€/ élève*

*Pour une sortie avec nuitée(s), le montant est porté à 20% de la dépense plafonné à 40€ par élève.
La liste des élèves sera jointe au mandat.

Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2017.

7. Contribution de la commune au forfait scolaire pour un élève scolarisé à l'école DIWAN de Baud

Le Maire informe le conseil municipal de la demande de contribution formulée par l'école DIWAN de Baud pour un élève de Guénin scolarisé dans leur école pour l'année 2016/2017.

Il convient d'accorder à cette école une participation financière de 310€ au titre de l'année scolaire 2016/2017.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de verser une contribution financière de 310€ au titre de l'année scolaire 2016/2017 pour un élève de Guénin scolarisé à l'école DIWAN de Baud, somme correspondant au montant accordé pour un enfant du primaire dans le cadre du contrat d'association.

8. Signature d'un avenant à la convention @cte pour la télétransmission des documents budgétaires

Le projet @cte budgétaire porte sur la dématérialisation de l'ensemble de la chaîne budgétaire locale, partant de l'élaboration des budgets locaux, jusqu'à leur contrôle par le représentant de l'Etat, en passant par leur transmission électronique.
Il convient d'autoriser le Maire à signer cet avenant permettant la télétransmission des documents budgétaires.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer l'avenant à la convention @cte avec la préfecture permettant la télétransmission des documents budgétaires.

9. Compte rendu des délégations du Maire

- Signature d'une convention avec le syndicat Morbihan énergies autorisant la construction d'une ligne électrique basse tension sur la parcelle

- appartenant à la commune cadastrée ZH 29 au lieu-dit Talmané.
- Signature d'un devis avec la société COGEO pour une prestation de lever topographique rue du Manéguen pour un montant de 1260€ TTC

SEANCE DU 27 FEVRIER 2017

Absents excusés : Mme LE DOUGET Nathalie, M. SCHRAPP Fabrice, M. LAUDRIN Yannick, Mme Gwendoline BELAUD ; Mme Véronique LE PADELLEC

1. Avis du conseil municipal sur le transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté

Considérant que les Communautés de Communes qui ne sont pas compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme le deviendront le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de la loi ALUR, soit le 27 mars 2017,
Considérant que le texte prévoit toutefois que, si dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment, soit du 26 décembre 2016 au 26 mars 2017, au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'aura pas lieu,
Considérant qu'en l'absence de délibération d'opposition des conseils municipaux, le nouvel EPCI désigné Centre Morbihan Communauté deviendra seul compétent en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme ou de carte communale,
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à Centre Morbihan Communauté.

2. Modification du tableau des effectifs

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide de supprimer le poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1er février 2017, seule modification apportée au tableau existant.

3. Modification du loyer du logement 1, situé 4 rue du Manéguen

Le Maire informe le conseil qu'à l'occasion du renouvellement du locataire du logement 1, situé 4, rue du Manéguen, il convient de réévaluer le montant du loyer.
En effet, ce logement faisait l'objet d'une convention avec l'état qui plafonnait le montant du loyer. Il s'agit d'un logement type T3 d'une superficie de 96m2.
Après avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le loyer du logement 1, situé 4 rue du Manéguen à 300€, ce montant sera inscrit dans le prochain bail de location.

4. Contrat d'association

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de réévaluation du forfait accordé aux élèves des classes primaires et maternelles de l'école Notre-Dame dans le cadre du contrat d'association avec l'école.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :
- de porter le forfait annuel par élève des classes primaires de l'école Notre-Dame à 320 € et des classes maternelles à 836 € à compter du 1er janvier 2017.
- Le forfait sera versé uniquement en faveur des élèves domiciliés à Guénin.

5. Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe les autorisations d'absence au titre d'événements familiaux accordées aux agents de la collectivité

6. Demande de fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) pour l'implantation de panneaux photovoltaïques

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'implanter des panneaux photovoltaïques sur le toit de trois bâtiments communaux :

- La salle polyvalente pour une superficie de 120 m2,
- Les anciens bureaux Cobigo pour une superficie de 45m2
- L'école publique pour une superficie de 130m2

Le coût de l'opération est estimé à 94 000€ HT.

Ce projet s'inscrit dans une démarche de production d'énergie renouvelable, peut de ce fait faire l'objet d'une subvention (le FSIL) à hauteur de 65800€.

Le Maire demande à l'assemblée de valider ce projet et de l'autoriser à solliciter le fonds de soutien à l'investissement local.

SEANCE DU 27 MARS 2017

Absentes excusées : Mme Gwendoline BELAUD ; Mme Héléna LE HENANFF

1. Approbation du PLU

Présentation par M. POINTEAU du cabinet EADM du projet de PLU.

Après la présentation, le conseil municipal s'est prononcé sur le projet de PLU.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de PLU.

2. Instauration d'un droit de préemption

Suite à l'approbation du nouveau PLU, il convient de définir un nouveau périmètre soumis au droit de préemption.

Le Maire expose aux membres du conseil l'intérêt pour la commune d'instaurer un droit de préemption simple, sur les secteurs du territoire communal zonés U et AU et pour la ZAD de Talmané lui permettant de mener à bien sa politique foncière.

Après avoir délibéré les membres du conseil municipal décident d'instituer le droit de préemption dans les zones U, AU et pour la ZAD de Talmané du PLU le 27 mars 2017.

3. Vote des subventions

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous pour l'année 2017.

Associations	Subventions 2017
la FNACA	56€
l'Amicale des chasseurs	156€
Guénin Sport Handball	3500€
Comité des fêtes	350€
Comptes- Tours	95€
Courir à Guénin	553€
Guénin Sport Football	5000€
Gym pour tous	221€
Les Amis du Manéguen	788€
Club des Amis	517€
Chamailleries et Compagnie	50€
AKCG	418€
Cercle nageurs et palmeurs de Baud	75€
Tennis club de Baud	45€
Association des donneurs de sang de Baud	200€
Association solidarité Tarun Evel	30€
Banque alimentaire du Mobihan	365€
Comité du Morbihan ligue nationale contre le cancer	40€
Association des parents et amis des résidants de la M.A.S. de Guémené	30€
Secours catholique Délégation du Morbihan	30€
Union départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan	50€
Radio Bro Gwened	40€
Groupe d'entraide mutuelle l'Harmonie	30€
Association Solidarité Paysans de Bretagne - collège du Morbihan	30€
Association rêves de clown	50€
Association les blouses Roses (Pontivy)	50€
Association Hemera (unité douleur CHCB)	50€
Fédération nationale des accidentés du travail et des handicapés	50€
Secours populaire Français	30€
FSE Collège Mathurin Martin	15€/élève de Guénin
OGEC Collège Notre Dame de la Clarté	15€/ élève de Guénin
Chambre des métiers des Côtes d'Armor*	45€/apprenti de Guénin
ADMR	30€
Association des diplomés meilleurs ouvriers de France	45€
Aqua Club Baldivien	30€
Club de piscine de Baud Natation	75€
Basket Bro Baod	50€
Avenir Cycliste pays de Baud	75€
Olympique Cycliste de Locminé	30€

*Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 45€ par apprenti de Guénin à tout établissement de formation qui en fait la demande.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

4. Demande de subvention exceptionnelle présentée par S. BELLEGO

Le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention formulée par Mme BELLEGO Séphora, domiciliée 8, rue des Mésanges à Guénin, qui pratique la nage avec palme au club Cercle des Nageurs et Palmeurs de Baud, et ce afin de participer au financement des dépenses engendrées par les nombreuses compétitions au niveau national et international auxquelles elle participe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder à Mme Séphora BELLEGO une subvention de 150€ au titre de l'année 2017.

5. Adhésion au groupement d'achat de propane

M. le Maire expose au conseil municipal que le Pays de Pontivy propose aux collectivités membres d'adhérer à un groupement d'achat pour le gaz propane.Afin de mutualiser leurs besoins, des collectivités (communes et EPCI) du Pays de Pontivy, dont tout ou partie du patrimoine n'est pas raccordé au réseau de distribution publique de gaz, ont l'opportunité de se constituer en groupement de commande en vue de la passation de contrats de gaz propane avec un unique fournisseur.

Les membres du groupement souhaitent ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins sur le territoire du Pays de Pontivy pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité optimale des services associés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commande pour « la fourniture de gaz propane et la maintenance des installations du patrimoine communal».

6. ALSH vacances de printemps 2017

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme et donne son accord pour mettre en vigueur les tarifs exposés dans le tableau ci-dessous.

Activités	Tarifs Quotient < 1000	Tarifs Quotient > 1000
½ journée à Guénin : Sport, jeux ou activités manuelles	**3 €**	**4 €**
½ journée à Baud : Equitation	**6 €**	**7 €**
Journée à Plumelin : Kingoland	**10 €**	**11 €**
½ journée à Guénin Avec un animateur diplômé d'Etat : roller	**6 €**	**7 €**
½ journée à Guénin : Top Chef	**3 €**	**4 €**
Journée à Baud : jeux le matin et cinéma l'après-midi.	**10 €**	**11 €**
Journée : Océanopolis	12 €	13 €
Journée à Guénin : Koh Lanta	6 €	7 €

SEANCE DU 07 AVRIL 2017

Conseil municipal : Taux inchangés pour 2017

Le conseil municipal réuni le 07 avril a approuvé les comptes administratifs 2016 et les budgets primitifs 2017 pour la commune et l'assainissement.

Pour 2017, la section de fonctionnement du budget principal s'équilibre à 1 638 202€ et la section investissement à 917 560€ avec un report du résultat excédentaire 2016 de 465 512€

Malgré l'absence d'emprunt depuis 2006, la commune maintient un niveau d'investissement important avec entre autres les travaux d'aménagement de la rue du Manéguen pour une estimation de 180 000 €, des acquisitions de terrains (Nash et Lavarrec) pour 39 000 €, acquisition d'équipement informatique de l'école publique 13 000 € dont 4 000€ pour des tablettes dans le cadre du collège numérique, la fin des travaux du terrains multisports 35 000€, l'aménagement des abords de la salle multifonctions , Travaux du lotissement 75000€, reboisement du Manéguen 25 000€ et travaux d'embellissement au plan d'eau.

REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 AVRIL 2017

Absents excusés : Mme Gwendoline BELAUD ; M. Fabrice SCRAPP

1. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 1er mars 2017

Préambule explicatif

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) a pour mission :

- d'une part, de procéder à l'évaluation du montant de la totalité des charges financières transférées à l'EPCI et correspondant aux compétences dévolues à celui-ci ;
- d'autre part, de calculer les attributions de compensation versées par l'EPCI à chacune de ses communes membres.

Monsieur le Maire propose d'adopter le rapport de la CLECT en date du 1er mars 2017.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

2. Demande de Subvention de M. Christophe GRILLON

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention formulée par M. Christophe GRILLON pour participer au financement des dépenses engendrées par les championnats auxquels il doit participer, notamment le championnat d'Europe Master à Athène en juin 2017 et le championnat du Monde Master en Sardaigne en septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'attribuer une subvention de 150 € à M. GRILLON Christophe.

3. Compte rendu des délégations du Maire

- Renouvellement de la convention CAF AZUR / Forfait passion avec la CAF du Morbihan pour les trois prochaines années. Cette convention permet aux enfants bénéficiaires des CAF AZUR d'obtenir une participation de la CAF pour l'inscription annuelle aux activités sportives ou culturelles organisées par la commune.
- Signature du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue du Manéguen avec le cabinet CEA pour un montant 8500€ HT soit 10200€ TTC.

4. Questions diverses

Prise de position de l'Association des Maires et Présidents du Morbihan sur la nouvelle procédure d'élaboration des CNI :

Le Maire expose aux membres du conseil que l'AMPM a pris une délibération pour manifester le mécontentement des élus concernant la réforme des cartes nationales d'identité (rallongement des délais et compensation financière pas à la hauteur de l'ambition de la réforme).

Cet avis est partagé par l'ensemble du conseil municipal.

SEANCE DU 29 MAI 2017

Absents excusés : Mme Gwendoline BELAUD ; M. Roger LUCAS ; Mme Rachel ROBIC ; Mme LE PADELLEC Véronique ; M. Patrick LAVENANT

1. Acceptation du don de l'association d'échange de Guénin-Perrignier

Les échanges avec la commune de Perrignier ne se pratiquant plus, il convient de clôturer les comptes bancaires créés au nom de « l'association d'échange Guénin-Perrignier ».

L'association décide de faire don à la commune des sommes restant sur les comptes d'une valeur de 61.26€ et 38.20€.

Le conseil municipal est invité à accepter les dons de « l'association d'échange Guénin-Perrignier » pour une valeur totale de 99.46€.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les dons de « l'association d'échange Guénin-Perrignier » pour une valeur totale de 99.46€.

2. **Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au Syndicat Morbihan Énergies**

Monsieur le Maire expose

Vu les délibérations du Comité syndical du Syndicat Morbihan Énergies en date du 17 juin 2014 et du 26 septembre 2014 portant sur le transfert et les conditions techniques et financières d'exercice de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques », Considérant que le Syndicat Morbihan Énergies engage un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE).

Considérant les modalités de transfert de compétences prévues aux articles 2.2 et 3 des statuts du Syndicat Morbihan Énergies,
Considérant que la commune se porte candidate à l'implantation d'une borne de recharge.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques» au Syndicat Morbihan Énergies pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge, ce transfert étant effectif au 01 juin 2017.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires au transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » et à la mise en œuvre du projet.

3. **Transfert de propriété des abribus du département à la commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental du Morbihan, suite à la loi NOTRe et au transfert de compétence des transports routiers du département à la région Bretagne, sollicite un accord pour le transfert de propriété, à titre gratuit, des abribus situés places de l'église et à Kerchassic au profit de la commune.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité le transfert de propriété, à titre gratuit, des abribus situés place de l'église et à Kerchassic.

4. **Compte rendu des délégations du Maire**

- Signature d'un acte d'engament de contribution au profit du syndicat Morbihan Energie dans le cadre de l'installation d'une borne de recharge électrique. La part communale est estimée à 1200€ ;
- Signature d'une convention avec le syndicat Morbihan Energie en vue de réaliser une extension du réseau éclairage public impasse des coccinelles. L'opération globale s'élève à 3120€ dont 2400€ à la charge de la commune ;
- Travaux d'aménagement rue du Manéguen :
  - Signature du marché de travaux pour l'aménagement de la rue du Manéguen avec la société Eiffage route (antenne de pontivy) pour un montant de 161 461.04€ TTC.
  - Accord de subvention du Département au titre du PST : 29 417.50€
  - Accord de subvention de l'Etat au titre de la DETR : 22 392€
  - Signature d'une convention avec le syndicat Morbihan Energie fixant la contribution prévisionnelle pour la commune pour l'effacement du réseau électrique rue du Manéguen. La part communale est de 70€ soit 35% de 200€ ;
    Signature d'une convention de financement et de réalisation de pose de fourreau FT des réseaux Télécom en attente rue du Manéguen. L'estimation prévisionnelle s'élève à 480€ ;

- Signature d'une convention de financement et de réalisation de la rénovation de l'éclairage public rue du Manéguen. Le coût total de l'opération est estimé à 17 040€ TTC dont 12 930€ TTC à la charge de la commune.

5. **Questions diverses**

- Demande de subvention pour l'opération « collège numérique et innovation pédagogique » :

L'école primaire publique de Guénin a été retenue dans le cadre de l'appel à projet lancé par le ministère de l'éducation nationale. La commune de Guénin va pouvoir bénéficier d'une subvention de 50% de l'investissement plafonnée à 4000€ pour l'équipement de l'école publique en tablettes numériques.

- Avis sur classement sonore des infrastructures de transport routier du département :

La direction départementale des territoires et de la mer a établi un classement sonore des infrastructures de transport routier. La commune de Guénin est traversée par deux voies :

- La RD 768 classée en catégorie 3 (un périmètre de 100m affecté par le bruit) avec un trafic journalier de 11308 véhicules par jour
- La RN24 classée en catégorie 2 (un périmètre de 250m affecté par le bruit) avec un trafic journalier de 18895 véhicules par jour

Les membres du conseil municipal donnent un avis favorable à ce classement.

SEANCE DU 26 JUIN 2017

Absents excusés : M. Roger CAUDAL. M. Patrick LAVENANT ; M. Fabrice SCHRAPP

1. **Modification des horaires d'ouverture de la mairie pour la période estivale**

M. le Maire propose au conseil municipal d'adapter les horaires d'ouverture au public de la mairie pour la période estivale en raison des congés du personnel.
Après avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité les horaires d'ouverture suivants :

Du 09/07/2017 au 05/08/2017 :
Lundi : fermée
Mardi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
Mercredi : 08h30-12h00
Jeudi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
Vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-17h30
Samedi : 08h30-12h00

Du 07/08/2017 au 02/09/2017 :
Lundi : 08h30-10h00 / 13h30-17h30
Mardi : 08h30-10h00 / 13h30-17h30
Mercredi : 08h30-10h00
Jeudi : 08h30-10h00 / 13h30-17h30
Vendredi : 08h30-10h00 / 13h30-17h30
Samedi : fermée

2. **ALSH vacances été 2017**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le programme et donne son accord pour mettre en vigueur les tarifs exposés dans les tableaux ci-dessous.

Activités	Tarifs Quotient < 1000 > 1000
½ journée à Guénin : Sport, jeux ou activités manuelles	3 € 4 €
½ journée à Pontivy : Happy Park le matin & Parc Aquarev à Loudéac l'après midi	6 € 7 €
journée au Parc Le p'tit délire à Ploëmel le matin et plage à Carnac l'après midi	10 € 11 €
Journée à Plumelin : Kingoland	10 € 11 €
½ journée à Guénin Avec un animateur diplômé d'Etat : boxe	6 € 7 €
½ journée à Locminé: Aqualu'd	3 € 4 €
Journée à Baud : jeux le matin et cinéma l'après-midi.	10 € 11 €
Journée à Landaul : Parc La lande aux lutins	10 € 11 €
Journée à Guénin : Randonnée avec jeu de piste	6 € 7 €

3. **Lotissement « les jardins de Pontual » dénomination et numérotation des rues**

Le Maire présente à l'assemblée le projet de lotissement élaboré par les promoteurs et dénommé « les jardins de Pontual ».
Il propose aux membres du conseil municipal d'attribuer le nom des rues.
Après débat le conseil municipal décide à l'unanimité de dénommer :

- L'axe principal qui relie la rue du stade à la rue de Pontual : « rue du verger »
- La première impasse qui permet de desservir les lots 1,2,6 et 7 : « impasse des cerisiers »
- La deuxième impasse qui dessert les lots 22 et 21 : « impasse des pommiers »
- La troisième impasse qui dessert le lot 25 : « impasse des pruniers »

Le plan est consultable en mairie et les lots peuvent d'ores et déjà être réservés sachant que les travaux de la 1ère tranche devraient débuter avant la fin de l'année.

4. **Rythmes scolaires : possibilité de supprimer les TAP à compter de la rentrée 2017**

Le conseil d'école s'est réuni jeudi 22 juin au soir, cette assemblée collégiale (composée de l'équipe éducative, des représentants des parents d'élèves et des représentants de la municipalité) a émis le souhait de remettre en place la semaine des 4 jours à la rentrée prochaine.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le choix du passage à la semaine des 4 jours à la rentrée 2017.

SEANCE DU 30 JUIN 2017

Absents excusés : M. Roger CAUDAL ; M. Jean-Paul CORBEL; M. Roger LUCAS ; Mme Gwendoline BELAUD ; M. Fabrice SCHRAPP

1. **Election des délégués pour les prochaines élections sénatoriales du 24 septembre 2017**

Il est procédé au scrutin. Une seule liste est candidate.
Les membres présents ont voté à l'unanimité pour la liste du Maire. A l'issue du scrutin sont élus :
Délégués titulaires : M. Noël LE LOIR ; Mme Valérie PEDRONO ; M. Noël LE MOIGNO ; Mme Christelle LANOË ; M. Roger CAUDAL

Délégués suppléants : Mme Nathalie LE DOUGET ; M. Yannick LAUDRIN ; Mme Véronique LE PADELLEC

Plan canicule pour les personnes isolées et handicapées

Il est conseillé aux personnes isolées, âgées ou handicapées de s'inscrire à la Mairie afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide plus soutenue en cas de grosses chaleurs. Pour éviter la déshydratation, il leur est recommandé de boire de l'eau en quantité suffisante. En cas d'urgence, ne pas hésiter à contacter le médecin traitant ou le 15.

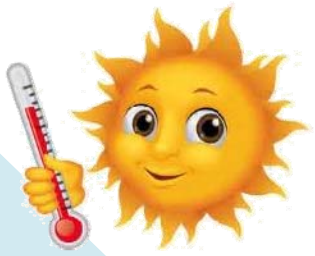

Travaux d'aménagement et de sécurisation de la rue du Manéguen

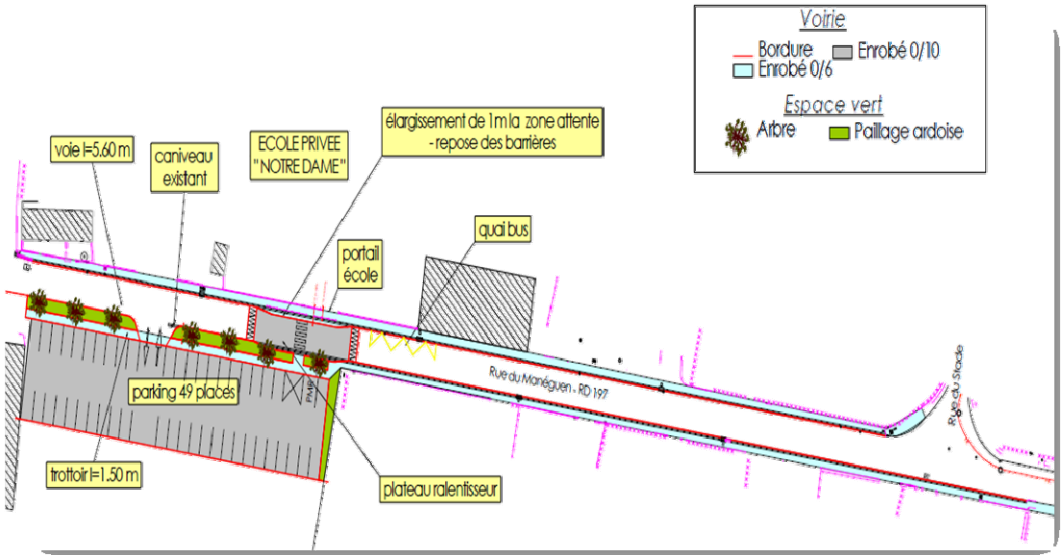

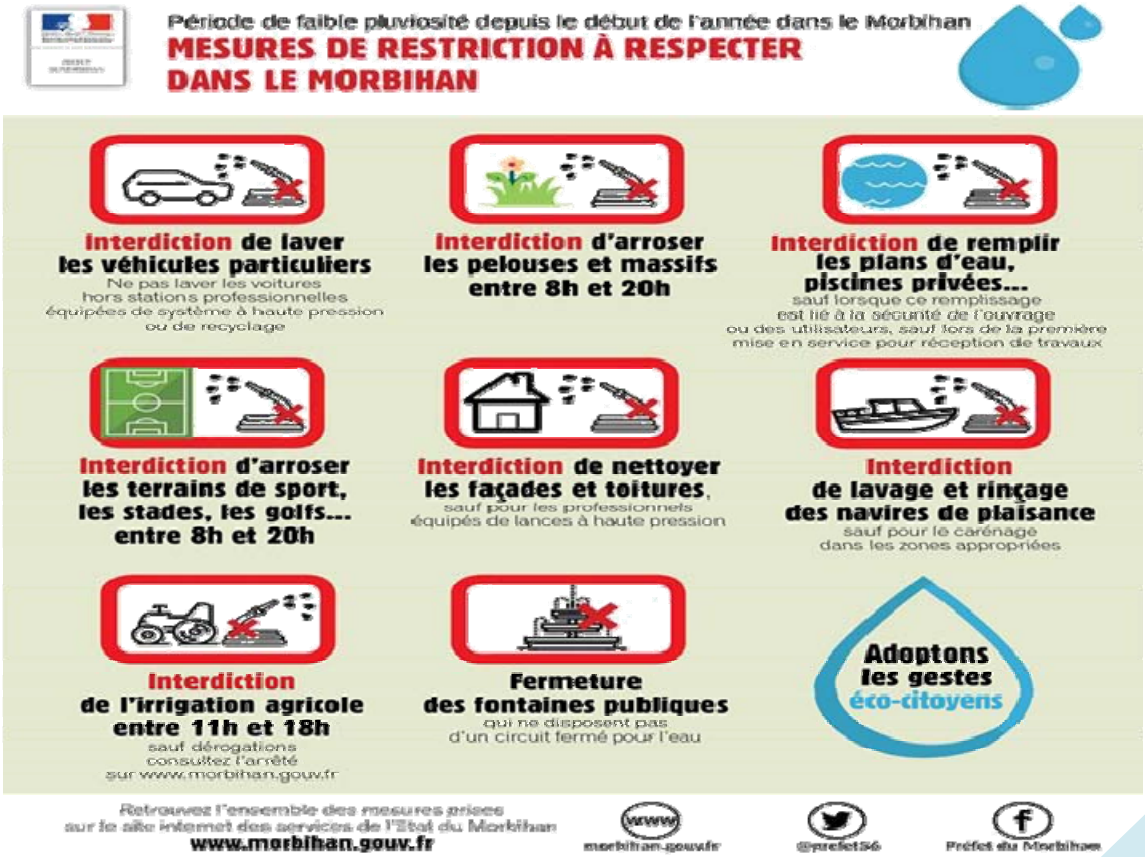

INFORMATIONS COMMUNALES

NAISSANCES

Lenny LE CAM, 3, Kéricu, le 22 janvier à Lorient
Tyméo KERJOUAN, 1, route de Pontivy, le 12 février à Vannes
Sayann GEUFFROY, 5, impasse de l'Etang, le 16 février à Noyal-Pontivy
Maëlya LE CORVIC, 24 route de Remungol –Koh Koëd, le 25 février à Vannes
Loane BODROS, 14, Bonvallon, le 6 mars à Vannes
Chloé SAMSON, rue du Menhir, le 27 mars à Noyal-Pontivy
Ethan NICOLAS, 2, rue de Pontual, le 19 avril à Noyal-Pontivy
Julian LE GALLO, 19, rue du Presbytère, le 30 avril à Noyal-Pontivy
Elyana BRONSARD, 4bis, route de Locminé – Koh Koëd, le 5 mai à Vannes
Evan DUVETTE, 7, rue des Mésanges, le 5 mai à Lorient

MARIAGES

John PERRY, artisan, 6 Kermartin
&
Sylvie JOLY, commerçante, 6 Kermartin, le 26 juin

DECES

Yves LE DAIN, 8, Talnay, le 1er janvier à Noyal-Pontivy
Simonne OFFRET née CORBEL, 6, Kérauffret, le 10 février à Pluméliau
Louis LE GAL, 10, route de Remungol – Koh Koëd, le 11 février à Lorient
Odette PHILIPPE, née CONANEC, Kervéguin, le 25 février à Larmor-Plage
Madeleine CORRIGNAN née POULAIN, Botcol, le 8 mars à Pontivy
Denis LE PAIH, 30, Kerchassic-Langroix, le 19 mars à Guénin
Thérèse GUYOMARD née LE SERGENT, 3, Kéroperh, le 24 mars à Guénin
Joséphine LAUDRIN née GUILLAUME, le 22 mars à Plumelin
Claude NÉDELEC, Bois de Sapin, le 28 mars à Guénin
Marcelle LE STRAT née LAMOUR, 10, rue du Menhir, le 17 avril à Guénin
Michael DARBY, 1, La Haie Haute, le 9 mai à Guénin
Marie-Anne LE METAYER née EVENOT, Pont Guénin, le 8 juin à Morangis (Essonne)
Chrystelle PASCO née KERGOSIEN, Saint Eno, le 12 juin à Guénin
Robert SAMSON, 12, Botcol, le 25 juin à Plumelin

VOIRIE

La commission voirie s'est réunie le 16 mars afin de parcourir l'ensemble des routes de la commune et d'arrêter un programme de travaux de remise en état des chaussées et dépendances.
La maîtrise d'œuvre de ces travaux est assurée par le Cabinet CEA dans le cadre de notre intercommunalité, Centre Morbihan Communauté depuis le 1er janvier 2017.
Après une estimation par ce bureau d'études, la commission des travaux avec l'aval du conseil municipal, a arrêté la liste des travaux ci-dessous (en mètres) à réaliser.

CR de Bodrain (accès Le Hazif)	145
CR de Talbédivy (accès Lahaye)	50
VC de Coët Con (depuis la route de Pluméliau)	670
VC La Grande Lande à route de Pluméliau	800
VC La Grande Lande à route de Gohouarn	350
VC de Kervéguin à Route de Fremeur	650
VC de Fremeur à route de Petit Kervéguin	610
VC de Petit Kervéguin à route de Pluméliau	300
VC de Kerverger au Clayo	1 050
CR de Kéroperh (accès Guyomard)	100
CR de Kertrepé (accès Robic)	50

Ce programme sera réalisé par l'entreprise EUROVIA, titulaire du marché triennal passé avec l'ex communauté de communes de Baud, et pris en compte par notre droit de tirage inscrit à Centre Morbihan Communauté.

CURAGE DES FOSSES

La commission des travaux propose de réaliser un programme de curage de fossés d'un montant d'environ 15 000 € TTC. Une consultation d'entreprises va être réalisée par Centre Morbihan Communauté pour le secteur du pôle technique de Baud (ex Baud Communauté). Ces travaux seraient réalisés durant l'hiver 2017-2018. La liste exacte des chemins à réaliser sera arrêtée ultérieurement par la commission des travaux, dès que nous aurons connaissance des prix unitaires de ces différents travaux : arasement des accotements et curage des fossés avec évacuation des déblais.

ELAGAGE

Maintes fois, les articles du bulletin municipal ainsi que les « Mots du Maire », rappelaient les obligations des propriétaires de bois le long des routes et chemins.
Rares sont ceux qui ont exécuté ce travail, dont certains ne respectent pas la demande l'élagage mais tronçonnent tout, dénudant ainsi toute notre campagne.

Après réflexion, et devant la complexité de mener à bien cette opération, le conseil municipal, sur proposition de la commission des travaux, a décidé de réaliser cet élagage en 2 ans.
Une partie sera réalisée durant l'hiver 2017/2018 et l'autre l'hiver suivant. Une consultation d'entreprises va être réalisée. Les branches seront coupées à la verticale de la limite du domaine public et le bois mis sur le terrain du propriétaire dans la mesure du possible. Cet article tient lieu d'information des riverains des routes et chemins. La presse locale informera également à l'approche de l'hiver et indiquera les zones à élaguer la première année. Pour toute information à ce sujet, vous pouvez contacter la mairie.

JURY D'ASSISES

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurés, il a été procédé publiquement, à la mairie de Guénin, le 23 mai à un tirage au sort de trois personnes à partir de la liste générale des électeurs de la commune de Guénin. Ont été désignés : QUILLIEC Elie, 7 rue des pêcheurs – LE POULAIN Pascal, Kerchassic – GUILLERMIC Gérard, Bodrain.

LES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES

La rentrée prochaine -2017-2018, sera marquée par le retour de la semaine de 4 jours pour l'école publique de l'Evel.

La réforme des rythmes scolaires nous avait été imposée. Le nouveau gouvernement nous donne maintenant le choix de revenir sur la semaine de 4 jours et demi. C'est chose faite, le dernier conseil d'école composé des enseignantes, des délégués de parents d'élèves et de la Mairie s'est réuni courant juin pour statuer sur le sujet. Après avis et accord du conseil d'école, la mairie a pris la décision de revenir à la semaine des quatre jours.

Le Saviez vous ?

RAPPEL SUR 3 ANNEES DE T.A.P

✓ Un coût de 47 296,00 €,
✓ 3 heures d'activités proposées aux enfants par semaine,
✓ 4 animateurs mis à disposition pour l'encadrement des enfants,
✓ Des activités gratuites pour les familles,
✓ Une aide de l'état de 8 500,00 €

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Pendant les vacances de février et de Pâques, les enfants de Guénin ont pu profiter du Centre de Loisirs et faire de nombreuses activités : Piscine, cinéma, king-ball, tournoi de football…
En février, nous sommes allés à LoisirsLand. Les enfants ont adoré les jeux en intérieur.

Pendant les vacances de Pâques, une journée à Océanopolis, une découverte pour certains qui a enjoué tous les enfants. Le Parc Kingoland était au programme aussi, où les enfants se sont amusés toute la journée, avec des nouveaux manèges cette année.

La journée Koh Lanta à la salle multifonctions plaît énormément, les enfants font des épreuves sportives et construisent eux-mêmes leurs cabanes.

À chaque période de vacances, nous faisons des activités manuelles avec des thèmes différents, réalisées avec la collaboration de Fabienne ALLIO et l'aide de Clotilde LE MANCQ.

Le taux de remplissage pour les vacances de février a été de 65% et 75% pour Pâques.

.

Pour tout renseignement, s'adresser à Matthieu à la salle multifonctions
☎ 02 97 51 18 71 / 06 33 14 34 87
Mail : salle-multifonctions@orange.fr

L'ANIMATION PÊCHE

Organisée par l'APPMA, le dimanche 2 avril, l'animation pêche a réuni de nombreux enfants autour du plan d'eau de Guervelin. Un empoissonnement de 100 kg de truites, dont la moitié à la charge de la commune, a été effectué afin de satisfaire tous les jeunes pêcheurs.

Pour la deuxième année, certains membres de la commission scolaire et animation se sont investis pour ornementer le lieu et offrir des boissons chaudes, offertes par la mairie, aux visiteurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

La chasse à l'œuf

Une centaine d'enfants se sont inscrits à la première édition. Les enfants ont parcouru l'espace du plan d'eau afin de récupérer des œufs de différents diamètres et couleurs pour recomposer le modèle du nid qui leur avait été attribué. Ce ne fut pas forcément facile pour tous les enfants car certains enfants ou parents mal intentionnés les avaient déplacés ! Au final, tous les enfants sont repartis avec des chocolats. Un petit goûter a également été offert aux enfants qui le souhaitaient.

LE CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

La préparation de la journée du 8 mai

Les élus du conseil municipal enfants se sont réunis un samedi matin, afin de préparer des sachets de bonbons distribués aux ainés lors du repas du CCAS.

Ils ont également confectionné une gerbe de fleurs qu'ils ont ensuite déposé sur la tombe d'Emile Le Gourriérec, généreux donateur de la commune.

LA CEREMONIE DU 8 MAI

Une cérémonie suivie par les jeunes et marquée par la lecture d'un poème, par les enfants du CME

LA CANTINE

Du nouveau à la cantine :
Le permis de bonne conduite !

Chaque jour, les cantinières servent environ 180 repas à la cantine. Les enfants sont nombreux, et la mise en place d'un second service a permis d'atténuer un peu le bruit. Ce rythme sera donc, conserver à la rentrée prochaine.

Cependant, interpellés régulièrement par des attitudes et comportements négatifs de certains enfants, la commission scolaire et le conseil municipal enfants ont travaillé en collaboration pour réfléchir à un moyen qui pourrait faire en sorte que la pause déjeuner reste un moment convivial et agréable à tous. Nous avons donc mis en place «un permis de bonne conduite à la cantine». Ce permis comporte 10 points et a été distribué à chaque utilisateur de la cantine. Il comporte les règles de vie à la cantine et les enfants tout comme les parents, se sont engagés à le respecter en le signant.

Chaque perte de point entraînera une sanction.

Cantine – Garderie

Afin d'éviter un trop grand nombre d'impayés, les inscriptions pour la cantine et la garderie devront se faire impérativement à la mairie et non dans les écoles ou auprès des cantinières. L'accès pour les enfants à ces services, ne sera autorisé que dans la mesure où les familles seront à jour de leur règlement.
Pour toute difficulté, prendre contact avec le maire.

MEDIATHEQUE

La bibliothèque

La bibliothèque est un service public municipal :
Lieu de vie, elle met à votre disposition plus de 13 000 ouvrages en accès libre et gratuit pour une consultation sur place: albums, romans, bandes dessinées, mangas, gros caractères, documentaires et fonds local. L'emprunt de documents hors de la bibliothèque nécessite une inscription de votre part.

Tarifs :

- Gratuit pour les enfants de moins de 18 ans
- 8,20€ pour une personne seule
- 11,20€ pour une famille

Prêt :

Chaque usager peut emprunter jusqu'à 4 documents, pour une durée de 3 semaines.

La bibliothèque est un lieu de rencontre : expositions, ateliers proposés tout au long de l'année. Ces animations sont entièrement gratuites, vous y êtes bienvenus.

L'espace public numérique

- 10 postes informatiques en réseau.
- Copieur, imprimante.

En dehors des heures d'ouverture au public, la bibliothèque accueille les écoles, les temps d'activités périscolaires, le Relais des Assistantes Maternelles, les Tickets Sports, les enfants de la garderie périscolaire. Une fois par mois, l'association « Chamailleries et Cie… » propose à ses membres une journée cartonnage à la médiathèque, ainsi qu'à chaque vacances une initiation pour enfants et adultes au point de croix, crochet et tricot (à partir de 7 ans) - début des activités le 5 juillet.

Les personnes intéressées par des cours d'informatique peuvent s'inscrire auprès de Fabienne à la médiathèque.

Fermeture
du 14/08 au 03/09

Bonnes VACANCES

Le portage de repas est toujours assuré par le CCAS de la commune. Toute personne souhaitant bénéficier de ce service doit s'adresser à la mairie de Guénin.

REPAS DU 8 MAI

Cette année, le repas du CCAS organisé pour les aînés de la commune, a rassemblé 84 personnes âgées. Le service était assuré par le restaurant « Le Dauphin » de Kerchassic, servi à la salle polyvalente et animé par Daniel Le Goudivèze.
Chaque invité a reçu un sachet de bonbons préparé par le Conseil Municipal Enfants.

Monsieur le Maire, accompagné des membres du CCAS, a honoré les deux doyens de la journée en leur offrant un « panier gourmand » : Marie MARTIN de Kergroix, née le 31 aout 1923 et Méliau MARECHAL de Koh-Koëd, en maison de retraite à Baud, né le 10 avril 1926.

VIE DES ECOLES

ECOLE PUBLIQUE DE L'EVEL

Beaucoup de projets nous ont amenés à sortir de l'école cette année scolaire :
Les élèves du CP au CM² ont vécu une journée exceptionnelle le 2 mars. Partis tôt (très tôt!), ils ont pris le car, puis le train... direction Rennes ! Sur place les attendaient de nombreuses expériences : autour des effets spéciaux du cinéma, des cinq sens, des insectes... Ils ont pu visiter l'exposition « plumes de dinosaures » ou « tous vivants, tous différents », et le laboratoire de Merlin. Après le pique-nique dans le parc du Thabor, tous se sont rendus au Planétarium pour partir à la conquête de notre système solaire ! Un voyage qui aura marqué cette année scolaire par sa richesse.

La balade poétique

Tout au long de l'année, les élèves sont partis à la découverte de leur milieu grâce aux interventions SeauS Blavet. Ils ont appris à reconnaître l'eau sous toutes ses formes dans la nature. En alternant les séances en classe et autour de l'étang, les élèves ont pu appréhender la présence de corridors écologiques, l'importance de les préserver, de prendre soin des cours d'eau et des zones humides. La pêche « aux petites bêtes » dans l'Ével leur a permis d'utiliser des clés de détermination pour connaître la faune spécifique de la rivière. Ils n'avaient jamais rencontré de gammares, de larves de phrygane ou de larves de libellule ! Un projet complet pour mieux connaître son environnement et mieux le protéger. Les jeux inventés par les élèves ont été présentés lors d'un grand rassemblement de toutes les écoles ayant participé aux animations.
Les élèves de CP-CE1 ont entretenu cette année une correspondance avec des élèves de Baie-Mahault en Guadeloupe. Les échanges leur ont permis de découvrir la culture, le climat, la diversité... de ce beau territoire. Ce fut l'occasion de s'ouvrir au monde à travers les yeux d'élèves du même âge qu'eux.
Le projet OCCE, pour le développement durable à l'école, s'est poursuivi tout au long de l'année. Un récupérateur d'eau de pluie est maintenant en place. Les jardinières installées l'année dernière ont accueilli de nouvelles plantations. Le surplus de plants a été vendu lors des portes ouvertes par l'amicale. Pour la deuxième année consécutive, l'école a reçu un prix pour sa participation à l'opération nationale « école fleurie et développement durable » pour toutes les actions et activités mise en œuvre.

VIE DES ECOLES

Enfin, nous avons bénéficié d'une intervention de la ferme lombricole de Josselin. Un lombricomposteur est donc en fonctionnement dans l'école... bientôt du lombricompost et du thé de vers pour notre potager !

Un projet « Land Art » (créer grâce à la nature) a vu le jour. Au cours des interventions, les jardinières ont été habillées de rondins, de roseaux tressés, de treilles pour faire grimper les capucines, de supports pour les tomates cerises... Les élèves ont également créé des œuvres éphémères en s'inspirant de matériaux naturels. Enfin, nous avons construit un tipi en bambou, qui reste à décorer en cette fin d'année.

Les élèves de la classe maternelle ont profité d'une journée nature à la balade du Père Nicolas à Pluméliau. Tandis que les élèves du CP au CM2 ont proposé une balade poétique autour de l'étang de Guénin, parents et autres spectateurs étaient invités.

Cette année, l'école s'est ouverte encore un peu plus sur le monde : cartes de la Fraternité, correspondance avec la Guadeloupe, tour du monde des desserts. Les élèves se sont donc vu attribuer un pays, par tirage au sort. Un grand remerciement aux familles qui ont encore une fois joué le jeu de la découverte en cherchant des recettes et en réalisant des desserts variés. Cette dégustation fut un régal de saveurs étonnantes. Ce tour de la planète s'est terminé par l'apprentissage de danses du monde présentées lors de la kermesse.

Plusieurs projets sont déjà en préparation pour l'année scolaire prochaine.
Pour l'inscription de votre enfant, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec la directrice Isabelle Mercier au 02 97 51 06 87, En cas d'absence, vous pouvez laisser un message avec vos coordonnées.

6 rue du Manéguen
56150 GUENIN
02 97 51 06 87
ec.0560559d@ac-rennes.fr

Un lombric-composteur à l'école

VIE DES ECOLES

ECOLE NOTRE-DAME

Contact : Mme COINTO Anne-Marie,
Chef d'établissement
Tél : 02 97 51 04 03 / 06 81 82 89 37
eco56.nd.guenin@enseignement-catholique.bzh
Site internet : www.ecolenotredameguenin.fr

Une école qui découvre…

-Il était une fois… Spectacle de Noël avec chants et danses – Spectacle vivant avec représentation publique gratuite.
1er prix des Trophées de la vie locale du Crédit Agricole pour l'importante animation communale.
-Brocéliande : sorties pédagogiques au pays des contes et des légendes… Cycle 2 et 3
-Prévention bucco-dentaire : intervention d'une dentiste dans les classes de la GS au CM2.
-Treffendel : ateliers cirque en maternelle

Une école en réseau…

-Rencontre sportive des élèves des 7 écoles catholiques du réseau à Guénin pour les maternelles CP et CE1 ainsi qu'à Baud pour les CE2-CM1 et CM2. L'occasion de renforcer l'esprit d'équipe et le plaisir de participer.
-Les enseignants du réseau travaillent sur de nombreuses thématiques : nouveaux programmes, pratiques pédagogiques, formation, lien avec le collège « Notre Dame de la Clarté » où une majeure partie de nos élèves font leur entrée (journée d'intégration et visite du collège pour les futurs 6ème).

Sport en réseau

Une école catholique…

Nous accompagnons les élèves en pastorale à travers leur parcours en catéchèse (baptême, remise de la croix, communion) et en lien avec la paroisse. Nous avons à cœur de former les adultes de demain avec le souci d'individualiser les parcours, de les faire grandir en savoirs et en humanité.

Une école en projet…

Un projet diocésain : une école où chacun est responsable, une école fière de ses spécificités, une école qui relève les défis de l'avenir.
Un projet d'établissement
Une formation humaine, spirituelle et intellectuelle.

VIE DES ECOLES

Une école exigeante et bienveillante…Un contrat de scolarisation, un règlement d'établissement, des délégués de classe, des entretiens réguliers avec les familles.
Le conseil d'élèves : Deux délégués élus de chaque classe du CP au CM2 se réunissent deux fois par mois. Chacun donne son avis sur la vie de l'établissement. Ils parlent de ce qui va bien mais aussi de ce qui dérange pour vivre dans un climat serein et bienveillant à l'école.

Une école qui fête et qui remercie
-Journée récréative de fin d'année : école buissonnière, sport, activités artistiques…
- Après 20 années passées au service de l'Education Nationale, la cloche a sonné pour Mme Bellec Brigitte enseignante de CP. Au terme d'un long parcours en tant qu'enseignante, elle a fait valoir ses droits à la retraite et quitte notre école le cartable rempli de souvenirs et d'émotions. C'était une adjointe efficace, toujours prête à aider, à trouver des solutions pour qu'une vie d'école soit harmonieuse. Son départ a été célébré le 7 juillet, entouré des enfants, des parents et de l'ensemble de la communauté éducative.

Une école en chiffres… pour 2017-2018
-1 chef d'établissement, 8 enseignantes, 3 ASEM et agent d'entretien, 1 professeur de musique pour aider nos élèves à s'épanouir, progresser et grandir.
-181 élèves
-7 classes

Un grand merci à tous les acteurs qui participent à la vie de l'école et qui rendent tous les projets possibles : l'équipe enseignante, les enfants, les familles, les associations OGEC, APEL et AEP, la municipalité et la paroisse.
Rendez-vous en septembre 2017 pour de nouvelles aventures !
Mme COINTO, chef d 'établissement.

VIE ASSOCIATIVE

L'APEL, bien plus qu'une association...!!!

Et oui c'est ce que je me dis après ma deuxième année de présidence !
En effet c'est une équipe ! Un groupe de parents d'élèves bénévoles et enthousiastes qui créent des liens amicaux et apprennent à œuvrer ensemble avec les connaissances et les idées de chacun. Tout cela dans un seul et même but : l'épanouissement et la réussite de nos enfants.
C'est pour cela que je m'adresse à vous, parents. Que vous soyez nouveaux arrivants ou déjà présents depuis longtemps, l'APEL a besoin de vous !!! Nous avons la chance d'avoir des manifestations qui rencontrent régulièrement un grand succès grâce à une commune dynamique, avec des habitants qui répondent présents. Mais tout cela, sans bénévoles motivés, n'est pas réalisable !!!
J'invite donc tous les parents désireux de s'enrichir d'une nouvelle expérience, à venir nous rencontrer lors des pots de début et fin d'année offert par l'APEL. Ce sont d'agréables moments d'échange et de partage avec les membres des différentes associations, les autres parents et le corps enseignant de notre école.
Notre prochain rendez-vous sera **le petit déjeuner de rentrée scolaire** qui sera servi sous le préau le matin de la rentrée. Celui-ci est offert par l'APEL. Il sera suivi du pot de rentrée scolaire puis de notre première manifestation, le repas langue de bœuf le **samedi 07 octobre**.
Je terminerais avec une pensée pour Mme Bellec, qui après de très nombreuses années de travail au sein de notre école, va partir pour une retraite bien méritée !!!! Un grand merci au nom de toute notre association, profitez-en bien et bonne route !!

Mr Le Corvic Fabrice
Président de l'APEL

GUENIN-SPORT FOOTBALL

GUENIN-SPORT retrouve la Ligue.

Après une année de purgatoire, en district 1, notre équipe fanion renoue avec le championnat de Ligue, à savoir en R3. Cela augure de beaux matchs, car nous serons appelés à rencontrer des équipes voisines : Pluméliau, Baud (2), Plumelin et Moréac entre autres. Cependant, un bémol à notre saison passée, la descente en D3 de notre équipe B et en D4 de la C.
Pour la saison prochaine, les objectifs sont simples mais pas si faciles à atteindre. Notre équipe A se doit de se maintenir au plus vite, et nos équipes B et C de retrouver l'étage supérieur. Pour cela, nous comptons sur le savoir-faire de Laurent CARNAC et de Yann LOHEZIC pour y arriver, et sans oublier, l'adhésion de tous les joueurs.
Les vétérans sont à la recherche de joueurs afin d'assurer la saison prochaine. Si cela vous tente, contactez Lionel au 06.87.42.01.14.
L'école de foot, bien garnie, est toujours bien encadrée par les parents que l'on encourage à persévérer. Malheureusement, ce n'est pas le cas pour Groupement de l'Evel, pour lequel nous avons toujours des difficultés pour trouver des bénévoles pour l'encadrement. N'hésitez-pas à vous investir, pour vos enfants, en devenant bénévole à Guénin-sport.
L'Auto-cross ayant été annulé en 2017, nous espérons trouver une solution à sa reconduction en 2018, car le club en a besoin pour équilibrer ses finances.
Venez rejoindre Serge à l'animation du club, les bénévoles se faisant de plus en plus rares (06.80.75.33.89).
Merci à toutes les personnes qui contribuent à rendre Guénin-sport encore plus fort demain.
Bonne saison à tous et à toutes.

VIE ASSOCIATIVE

EVASION SPORTS 56

L'association EVASION SPORTS 56 propose des cours pour tous les âges.
Les personnes qui souhaitent pratiquer des activités physiques et sportives peuvent compter sur l'association Évasion Sports 56 dans la commune. L'éducatrice sportive diplômée, Lucie, accueille les enfants de 4 à 10 ans pour des cours de Gym d'Eveil Sportif, le mardi, de 17h30 à 19h, suivis d'un cours **Zumba adultes**, à 19 h. Pour ceux et celles qui en veulent encore, la soirée du mardi se termine par un cours de **Pilates**, de 20 h à 21 h; En effet, l'association cherche à toucher tout type de public afin que chacun puisse faire du sport selon son envie et ses capacités. Pour les seniors, un cours de gym équilibre-mémoire est accessible le mardi de 14h30 à 15h30. La gym est adaptée à leurs capacités physiques, en travaillant la force musculaire, la souplesse et la coordination, avec des ballons par exemple. Les plots mettent en péril l'équilibre et les bâtons font travailler les muscles, parfois insoupçonnés. Il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année, la convivialité et la bonne humeur sont de mise. N'hésitez pas à venir essayer un cours au sein de l'association ; un cours gratuit est offert pour chaque nouveau pratiquant. L'association renouvelle ses cours à la rentrée 2017.

Contact : ☎ 06.08.04.03.54 ou 06.30.50.11.38

Une partie du groupe du mardi soir

Informations aux associations
Le site internet de la commune www.guenin56.fr
est à votre disposition pour annoncer vos évènements.
Pensez à nous transmettre par mail, vos informations, affiches, photos...
COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr

VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB DES AMIS

Une bonne partie des adhérents du club s'est retrouvée le 18 janvier pour l'assemblée générale et la galette des rois à la salle polyvalente.
24 personnes ont participé au déjeuner spectacle du 10 mars à la salle de la Maillette à Locminé.
15 adhérents du club ont assisté au repas du 31 mars interclub au Scaouët à Baud.
130 personnes se sont réunies autour d'un rosterform le 29 avril. Ce fut une réussite.
Le concours de belote qui s'est déroulé tous les lundis à la salle Ty-Kreiz a eu un bon succès. Les joueurs seront récompensés en fin d'année lors d'une manifestation.
Les jeux de boules au plan d'eau ont pris le relais tous les lundis également avec une forte participation et une bonne ambiance.
En fonction de la météo nous organiserons à nouveau des pique niques au plan d'eau.
Nous avons proposé, cette année, une sortie le 6 juin dans le Finistère Sud, Criée du Guilvinec, corniche de Bénodet et biscuiterie suivie d'un copieux repas.
Le loto a également eu un très beau succès tous les 1ers mercredis du mois (sauf juillet et août).

Projets

Le prochain buffet est prévu le 28 août à la salle polyvalente.
Le repas de fin d'année aura lieu le 28 octobre (bœuf bourguignon).
Le 23 novembre une journée pas comme les autres sera proposée par les cars Roger.
Comme tous les ans le club participera au Téléthon avec une tombola.

VIE ASSOCIATIVE

LES AMIS DU MANEGUEN

La chapelle Notre Dame du Manéguen vous ouvre ses portes cet été 2017. L'accueil dans la chapelle est organisé par les bénévoles de l'association « Les Amis du Manéguen » et grâce à la municipalité que nous remercions pour son aide.

Elle sera ouverte tous les dimanches de juin, du 1er juillet au 31 août (tous les jours) et les samedis et dimanches de septembre.

Horaires d'ouverture de la chapelle : **de 14h à 18h**

Cet été nous sommes heureux d'accueillir une exposition estivale :
« Le chemin de croix de Callac » de Jean-Paul TRAVERS.

Le 45ème pardon a eu lieu le dimanche 16 juillet.
La procession des 7 couples en costumes bretons était suivie de la messe lors de laquelle la chorale de Guénin a pu entonner les chants bretons. A l'issue de la célébration, nous sommes partis en procession avec les bannières et la statue de Notre Dame du Manéguen. Les bénévoles de l'association ont organisé leur traditionnelle fête champêtre, « la fête des retrouvailles », sur le terrain en face de la chapelle.
Le repas bœuf gros-sel a été servi à table par les bénévoles de tous âges, comme tous les ans sous les chapiteaux, et pour fêter comme il se doit cet anniversaire, nous avons eu l'honneur d'avoir parmi nous « les frères Morvan » et le groupe « Kelt Ha Breizh » pour animer l'après-midi dansant, la soirée fût elle aussi festive avec le Fest Noz donné par Daniel Le Goudivèze.

Nous avons pu recevoir les convives et danseurs en grand nombre pour fêter les retrouvailles des amis du Manéguen.... d'ici ou d'ailleurs !

VIE ASSOCIATIVE

GUENIN-PLUMELIAU HANDBALL

Equipe senior A

Une nouvelle saison s'achève avec des résultats à la hauteur des objectifs fixés : maintien de toutes nos équipes à leur niveau et ceci malgré les pénalités pour les 2 équipes féminines séniors (7 points pour l'équipe A et 5 points pour l'équipe B).
Notre équipe senior féminine B a été une nouvelle fois finaliste en coupe du Morbihan : bravo à elles.
Cette année a vu le lancement de l'école de hand et de notre section loisirs.
Chez les jeunes, les résultats sont encourageants pour l'avenir. L'association, avec notre club voisin BAUD-LOCMINE, porte ses fruits et nous permet de créer des équipes pouvant évoluer à leur juste niveau (départemental ou régional).
L'année prochaine, nous serions heureux d'accueillir de nouveaux joueurs, joueuses, encadrants et bénévoles.
Merci de noter notre prochaine manifestation moules-frites le samedi 21 octobre 2017.
Vous pouvez nous suivre tout au long de l'année (équipes, résultats, etc..) sur notre site internet : gueninplumeliauhb.clubeo.com
Merci à nos bénévoles, supporters, sponsors.
Un grand merci également à nos bénévoles du bureau d'animation pour leur dévouement.
Sportivement

Le bureau de GUENIN-PLUMELIAU Handball Renseignements :
Tél 02 97 51 04 45

Equipe senior B

COURIR A GUENIN

DE LA SOLIDARITE, DES TROPHEES ET DE LA CONVIVIALITE …

L'association a réalisé un bilan satisfaisant du 18ème Tro Maneguen du 12 février 2017 : le nombre de coureurs est à peu près stable. Le nombre de marcheurs, lui, a été multiplié par 2 ! … Cette édition confirme l'attachement des coureurs, des sponsors et des bénévoles à cette course.

Le 24 mars, lors d'une soirée bilan, CAG a reversé une partie de la recette à l'association Williams et Beuren (association qui aide les personnes porteuses du syndrome de Williams ainsi que leur famille en communiquant autour de cette maladie et en permettant à ces familles d'échanger sur leurs expériences).

Cette action a été récompensée par une première place aux « trophées de la vie locale », concours organisé par le Crédit Agricole.

Courir à Guénin rassemble actuellement 35 adhérents. Lors de la saison 2016, ils ont parcouru 2 205 km en compétition, répartis sur une cinquantaine de courses dont les distances varient de 6 à 80 km. CAG est montée 10 fois sur le podium au cours de la saison passée.

Les épreuves les plus courues par les membres de l'association ont été la course nature de Cranne (1er mai), le marathon de Rennes, le relais de la Forêt, le marathon de Blaye, les foulées pluvignoises.

Le 28 octobre 2017, CAG participera au trail de la pointe d'Armorique à Plougastel.

Pour clore cette année bien remplie, les adhérents et leur famille se sont retrouvés lors d'une sortie au Parc Aventure de Sarzeau le 25 juin.

L'association est ouverte à toute personne souhaitant pratiquer la course à pied (quel que soit son niveau).

Renseignements :

Sophie Kermorvant
06 89 44 77 00 /
couriraguenin@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

INFOS PAROISSE

Les gardiens devant la chapelle St Nicodème avec Noël Le Loir, maire de Guénin et Irène Gamble,peintre, et quelques tableaux.

La soirée « Bol de riz » du mardi 7 mars à l'école Notre-Dame a connu cette année encore un beau succès. Le montant du bénéfice, 935 €, a été partagé entre le CCFD, mouvement organisateur, le Secours Catholique dont les membres ont aidé à la préparation du repas, et l'association des chiens guides d'aveugles de l'Ouest dont l'école est située à Pont-Scorff. L'affectation est la suivante: 335 € pour le CCFD, 300 € pour le Secours Catholique et 300 € pour l'association des chiens guides.

Madame Chantal Guyonvarch', personne non voyante de Baud, est intervenue le 9 février, auprès des enfants de l'école pour expliquer comment elle peut se déplacer aidée de son chien guide, Eiffel. Les chiens guides qui coûtent 25 000 € sont remis gratuitement à leur maître par l'Association des chiens guides d'aveugles. Cette association est financée exclusivement par des dons et ne fait aucun démarchage à domicile ou par téléphone.

Tous les ans, une porte ouverte a lieu à Pont Scorff le dernier dimanche de septembre, cette année, ce sera le 24 septembre.

Mercredi 12 avril, Jean-Yves Le Guével, curé, et quelques bénévoles ont reçu la visite d'une équipe de TF1 venue faire un reportage à l'église paroissiale sur la préparation de la veillée pascale. Le tournage s'est réalisé dans une excellente ambiance, bonne humeur et simplicité. La séquence présentée le lendemain dans le journal de 13h sur la chaîne nationale a révélé la beauté de l'édifice religieux et la bonne entente des membres actifs de la paroisse.

Les fidèles étaient très nombreux au pardon de St Nicodème le dimanche 7 mai. Au cours de la cérémonie, ont été baptisées Lisa Barbier, Gwenn Guilloux et Adèle Le Crom. C'était aussi la messe anniversaire pour Yolande Le Gouellec de Kerbellec décédée le 30 avril 2016.

Yolande aurait aimé découvrir les tableaux de ses amis Graham et Irène Gamble de Langonnet qui sont exposés cet été à la chapelle de St Nicodème. Les visiteurs peuvent admirer les œuvres de Graham qui aime peindre les paysages, le patrimoine …les chapelles dont St Nicodème et Notre-Dame du Manéguen. Les toiles d'Irène présentent des fleurs, des natures mortes, des femmes bretonnes ou chinoises. La chapelle de St Nicodème est tenue ouverte tous les dimanches après-midis (sauf le dimanche 16 juillet, jour du pardon du Manéguen) et le mardi 15 août de 14h à 18h grâce aux volontaires du quartier et de la paroisse.

Le groupe de paroissiennes filmé par le cameraman de TF1

La chapelle Notre-Dame du Manéguen reçoit l'exposition des tableaux de Jean-Paul Travers qui met en scène le chemin de croix de Callac en Plumelec. Les gardiens accueillent les promeneurs tous les jours de juillet et d'août et les samedis et dimanches de septembre de 14h à 18h.

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

LE SPANC sur centre Morbihan Communauté

1. **Le parc d'installations et les visites de fonctionnement :**

Le parc de filières d'assainissement non collectif est estimé à 11 000 installations, gérées depuis deux sites territoriaux : Baud et Saint Jean Communautés.
Sur les anciens territoires de Baud Communauté et Locminé Communauté, tous les premiers états des lieux à la parcelle ont été réalisés par le service depuis 2006. Sur le territoire des communes de Saint Jean Communauté, ces premiers diagnostics du service ont débuté en 2017 sur la commune de Moréac. Durant cette année, les visites de fonctionnement se dérouleront sur Moréac et Bignan essentiellement.
Chaque visite de vérification dure environ une heure, elle permet de dresser un bilan complet de l'installation avec la réalisation de tests d'eau, d'un plan et d'un questionnaire. Tous les tampons des ouvrages doivent être visibles et accessibles. L'inaccessibilité des ouvrages entraîne la non-conformité du système.
Chaque système est classé en fonction de sa conformité par rapport à la réglementation en vigueur et de son niveau de fonctionnement : vert avec un avis favorable, orange avec un avis favorable sous réserves d'effectuer les opérations demandées et rouge un avis défavorable. Il existe différents degrés d'urgence pour arriver à traiter les pollutions et réduire les atteintes à la salubrité publique dans les meilleurs délais.
Chaque visite est suivie d'un compte rendu écrit envoyé à chaque propriétaire accompagné du plan de masse informatisé réalisé lors de la visite.
Toutes les maisons seront visitées au minimum une fois tous les cinq ans en moyenne. Les visites et l'exploitation du service font l'objet d'une redevance annuelle de 28 € et par filière d'assainissement.
Cette dernière sera perçue directement par la trésorerie de Locminé sur tout le territoire à compter de septembre-octobre 2017 pour le suivi des installations, les visites périodiques de fonctionnement et l'exploitation du service. Elle concerne toutes les maisons diagnostiquées directement par le service sur toutes les communes de Centre Morbihan Communauté.

2. **La mise en conformité des ouvrages :**

Au sein même des ouvrages classés en rouge (environ 25 % du parc en moyenne par commune), des priorités ont été définies par les élus pour hiérarchiser les urgences et les propriétés où il serait souhaitable et nécessaire d'entreprendre des travaux complets pour améliorer le traitement des eaux usées domestiques.
Dans ce cadre, il est possible de bénéficier d'aides financières pour réaliser l'étude de mise en conformité (l'avant-projet détaillé à la parcelle) puis les travaux de réhabilitation avec Centre Morbihan Communauté. Il suffit de contacter le service d'assainissement pour lancer les démarches.
Selon la réglementation en vigueur, chaque particulier dispose de quatre années à compter du 1er état des lieux pour mettre en conformité son installation. Passé ce délai des pénalités financières peuvent être appliquées.

3. **L'entretien des ouvrages :**

Il est rappelé que l'entretien des ouvrages avec notamment le pompage des fosses doit être impérativement réalisé par des entreprises agréées par la Préfecture.

Pour un ménage standard, la fréquence moyenne de vidange est d'environ 4-5 ans. A l'issue de l'opération de pompage, l'entreprise doit obligatoirement laisser un bordereau de suivi de déchets au propriétaire.
Ce document spécifie notamment le lieu de dépotage et de traitement des matières de vidanges pompées. Toute autre destination de ces déchets est illégale et susceptible d'engendrer des poursuites.
Afin d'éviter le colmatage des canalisations ou des entrées des ouvrages de pré traitement (ex : les fosses), il est déconseillé d'y jeter des lingettes (ménage ou pour bébé). Ces éléments sont des déchets et doivent être déposés dans les ordures ménagères.

4. Les différentes demandes en Mairie :

Tout dépôt de document d'urbanisme d'un particulier en Mairie fait l'objet d'une instruction du service d'assainissement.
En cas de vente immobilière, il est également nécessaire de réaliser un contrôle des ouvrages d'assainissement. Ce dernier doit être sollicité au travers d'un formulaire de demande disponible dans toutes les Mairies de Centre Morbihan Communauté et au siège de l'intercommunalité à Locminé, ZA de Kerjean.
Il est rappelé que pour les installations classées non conformes à l'issue d'un contrôle de vente, le délai de mise en conformité avec l'étude et les travaux par l'acquéreur est d'une année maximum à compter de la signature de l'acte authentique de vente.
Enfin, il est rappelé que dans le cadre de toutes les ventes immobilières chaque propriétaire doit présenter un certificat de contrôle de ses ouvrages d'assainissement non collectif du SPANC daté de moins de trois ans.

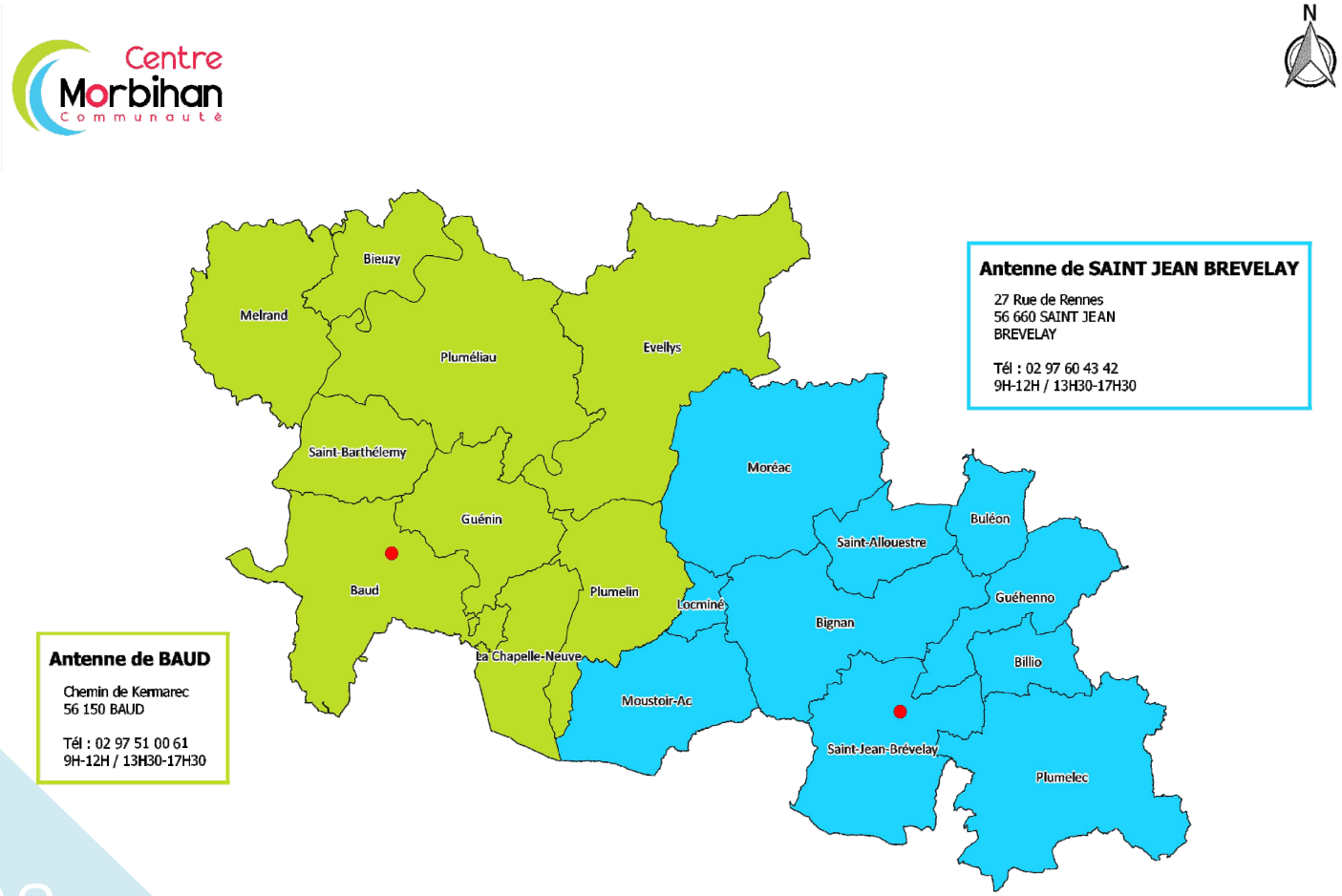

INFORMATIONS DIVERSES

Faire du bruit ? Oui, mais quand ? La préfecture nous informe

Arrêté relatif à la lutte contre les bruits de voisinage
10 juillet 2014

Article 21

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs émanant de leurs activités, des appareils, instruments ou machines qu'ils utilisent pour leurs loisirs ou diverses activités ou par les travaux qu'ils effectuent.
A cet effet, les travaux d'entretien, de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- **du lundi au samedi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 19 heures**
- **les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures**

Odeurs et fumées

L'interdiction totale de faire du feu dans son jardin est une mesure qui date de novembre 2011. Le brûlage des déchets verts peut être à l'origine de troubles de voisinages. Les odeurs et la fumée, nuisent à l'environnement et à la santé. Il peut également être la cause de propagation d'incendie.

Dans tous les cas, rien de tel que la communication entre voisins pour éviter toutes sources de discordes !

QUIZZ DU VOISINAGE

1. **Je passe la tondeuse le 8 mai après-midi**
   Oui ☐ Non ☐
2. **Je taille ma haie le samedi matin à 9 h**
   Oui ☐ Non ☐
3. **Je passe la débroussailleuse le dimanche après-midi**
   Oui ☐ Non ☐
4. **Je tonds tous les lundis pendant ma pause déjeuner de 13 h à 14 h**
   Oui ☐ Non ☐

Réponses : 1 Non – 2 oui – 3 Non – 4 Non

INFORMATIONS PRATIQUES

Mairie

2, rue du Manéguen
☎ 02 97 39 09 09 - Fax : 02 97 39 08 82
💻 COMMUNE-DE-GUENIN@wanadoo.fr
Site internet : www.guenin56.fr

Horaires d'ouverture

du 9 juillet au 5 août :
- lundi : fermée
- mardi, jeudi et vendredi :
  8h30 - 12h00 et 13h30 - 17h30
- mercredi : 8h30 - 12h
- samedi : 8h30 – 12h

du 7 août au 2 septembre:
- lundi, mardi, jeudi, vendredi :
  8 h 30 - 10 h 00 et 13h30 – 17h30
- mercredi : 8h30 - 10h00
- samedi : fermée

A partir du 4 septembre, reprise des horaires habituels :
- lundi et jeudi :
  8 h30 - 10 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30
- mardi et vendredi :
  8 h 30 - 12 h 00 et 13 h 30 - 17 h 30
- mercredi et samedi : 8 h 30 - 12 h 00

Agence Postale

2 rue du Manéguen
☎ 02 97 51 04 00
Horaires d'ouverture :
- du lundi au vendredi : 10 h 00 - 12 h 00
  levée du courrier : 14 h 45
- le samedi : 9 h 30 - 10 h 45
  Levée du courrier : 11 h 00

Centre socioculturel

2, rue du Presbytère

Bibliothèque - Médiathèque

☎ 02 97 39 03 42
💻 bibliotheque.guenin@wanadoo.fr
Horaires d'ouverture :
- Mardi : 10 h 00 à 12 h00
- Mercredi : 10 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00
- Vendredi : 15 h 00 à 18 h 00
- Samedi : 10 h 00 à 12 h 00 et de 13h30 à 16h30.

Fermée du 14 août au 3 septembre 2017.

Garderie périscolaire

☎ 02 97 39 09 23
Horaires d'ouverture :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi :
  7 h 00 - 8 h 45 et 16 h 15 - 19 h

Cantine municipale / Salle polyvalente

☎ 02 97 39 05 43

Salle multifonctions

Rue du Presbytère
☎ 02 97 51 18 71 –
💻 salle-multifonctions@orange.fr

Plan d'eau : animations du 08 juillet au 31 août

Tennis de table, pédalos, mini-golf, boules, pétanques, pataugeoire, jeux d'enfants et buvette avec boissons fraîches et glaces.
Ouvert tous les jours de 14 h à 19 h.

Centre Morbihan Communauté

Siège : Zone de Kerjean – BP 10369 –
56503 LOCMINE☎ 02 97 44 22 58 –
Fax : 02 97 44 29 68

Déchetterie de Kerledortz

56930 PLUMELIAU ☎ 02 97 51 98 35
(située sur l'ancienne D 768 entre Kerchassic et Kerledortz)
Chemin de Kermarec – 56150 BAUD
Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi, samedi : 9 h 00 – 12 h 30
et 13 h 30 – 17 h 00
Jeudi et vendredi : 13 h 45 – 17 h 00
Fermé le mardi

INFORMATIONS DIVERSES

NUMEROS D'URGENCE
Gendarmerie de Baud ☎ 02 97 51 03 07
Le **17** est strictement réservé aux cas d'urgence.
Pour un conseil médical ou
pour contacter le médecin de garde
☎ 02 97 68 42 42
- en semaine de 20 h 00 à 8 h 00
- du samedi 13 h 00 au lundi 8 h 00
- les jours fériés

Seulement en cas d'urgence vitale :
☎ 15 ou 18
☎ 112 d'un téléphone portable

CORRESPONDANTS LOCAUX
La Gazette du Centre Morbihan :
Yolande BELLEGO ☎ 02 97 39 10 00
💻 jbellego@club-internet.fr
Le Télégramme :
Nadine ROLLAND 06 63 83 92 84
Mail : nadine.letelegramme@gmail.com
Ouest-France
Yvonne EDY ☎ 02 97 39 02 54 ou 06 23 38 61 67
💻 yvonne.edy@orange.fr
Pour les associations, particuliers et groupes, inscrivez-vous gratuitement sur **www.infolocale.fr** et annoncer vos réunions et manifestations
Vos communiqués paraîtront dans le journal Ouest-France, sur les

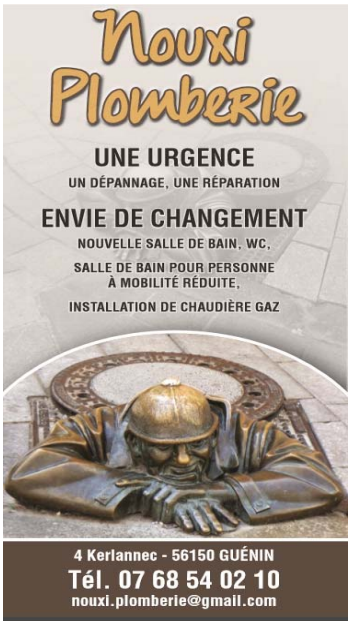

Calendrier 2017

2ème semestre

JUILLET		
DU 1ER AU 31 : APRES MIDI DE 14H A 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN OUVERTE AU PUBLIC
DU 1ER AU 31 : LES DIMANCHES APRES MIDI DE 14H A 18H	SAINT NICODEME	CHAPELLE SAINT NICODEME OUVERTE AU PUBLIC
DIMANCHE 16	SITE DE MANEGUEN	PARDON NOTRE DAME DU MANEGUEN FETE DES RETROUVAILLES AMIS DU MANEGUEN
AOUT		
DU 1ER AU 31 : APRES MIDI DE 14H A 18H	SITE DE MANEGUEN	CHAPELLE NOTRE-DAME DU MANEGUEN - OUVERTE AU PUBLIC
DU 1ER AU 31 : LES DIMANCHES APRES MIDI DE 14H A 18H	SAINT NICODEME	CHAPELLE SAINT NICODEME OUVERTE AU PUBLIC
LUNDI 28	SALLE POLYVALENTE	BUFFET CAMPAGNARD - CLUB DES AMIS
SEPTEMBRE		
MERCREDI 6	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
SAMEDI 30	SALLE POLYVALENTE	AG - AMIS DU MANEGUEN
DIMANCHE 24	SITE DE MANEGUEN	PARDON SAINT MICHEL
OCTOBRE		
MERCREDI 4	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 6	SALLE POLYVALENTE	AG CHAMAILLERIE ET CIE
SAMEDI 7	SALLE POLYVALENTE	REPAS LANGUE DE BŒUF - ECOLE NOTRE DAME
SAMEDI 14	SALLE MULTIFONCTIONS	MESSE DE RENTREE DU DOYENNE
SAMEDI 21	SALLE POLYVALENTE	MOULES FRITES - GUENIN SPORT HANDBALL
SAMEDI 28	SALLE POLYVALENTE	REPAS - CLUB DES AMIS
NOVEMBRE		
SAMEDI 4	SALLE POLYVALENTE	RACLETTE - GUENIN SPORTS FOOTBALL
MERCREDI 8	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 10	SALLE ASSOCIATIVE	AG COURIR A GUENIN
VENDREDI 17	SALLE POLYVALENTE	AG - AUTOCROSS
SAMEDI 25	MEDIATHEQUE	EXPO/VENTE -CHAMAILLERIEN ET CIE
DIMANCHE 26	SALLE POLYVALENTE	REPAS PAROISSE
DECEMBRE		
VENDREDI 1	SALLE MULTIFONCTIONS	ARBRE DE NOEL - ECOLE NOTRE DAME
SAMEDI 2	SALLE MULTIFONCTIONS	TELETHON
MERCREDI 6	SALLE POLYVALENTE	LOTO - CLUB DES AMIS
VENDREDI 15	SALLE POLYVALENTE	ARBRE DE NOEL - ECOLE PUBLIQUE DE L'EVEL